

EXIGEONS LA DIGNITÉ EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ



EXIGEONS LA DIGNITÉ



PORTES OUVERTES SUR L'AVENIR

NON À LA SÉGRÉGATION
DES ENFANTS ROMS DANS
LES ÉCOLES SLOVAQUES

DONNER AUX DROITS
FORCE DE LOI

AMNESTY
INTERNATIONAL



En Slovaquie, des milliers d'enfants roms continuent de recevoir une éducation au rabais en raison d'une discrimination généralisée et d'un système scolaire qui les met en situation d'échec. La mise en œuvre progressive de mesures gouvernementales a été entravée par l'hostilité tenace de la population slovaque vis-à-vis des Roms et se solde parfois par l'enfermement au sens littéral d'enfants roms dans des bâtiments ou des salles de classe et des couloirs séparés pour éviter qu'ils ne soient mélangés aux élèves non roms.

Dans plusieurs districts de Slovaquie, il arrive que les enfants roms représentent la totalité des élèves placés dans des écoles ou des classes spéciales pour enfants atteints de « handicaps mentaux légers » ou des élèves qui font l'objet d'une ségrégation ethnique dans les écoles ou classes ordinaires.

Cela constitue non seulement une violation de leur droit à une éducation sans discrimination, mais aussi, à plus long terme, une privation d'un large ensemble d'autres droits humains, dont les droits liés à la santé, au travail et à la liberté d'expression. En Slovaquie, les violations endémiques du droit à l'éducation empêchent les Roms de trouver leur place pleine et entière au sein de la société et les enferment dans le cercle vicieux de la pauvreté et de la marginalisation.

Depuis 2007, Amnesty International fait campagne en Slovaquie pour mettre un terme à la ségrégation et obtenir l'égalité en matière d'éducation pour les enfants roms. Les autorités ont pris certaines mesures pour faire face au problème. Ainsi, la nouvelle loi sur les écoles, adoptée en 2008, interdit toutes les formes de discrimination, en particulier la ségrégation. Toutefois, la loi ne dit pas clairement ce qu'est la ségrégation et n'inclut aucune règle ni mesure concrète pour l'identifier, la contrôler et la supprimer. Il reste donc aux autorités à adopter des mesures efficaces si elles veulent que cette interdiction soit appliquée.

Le nouveau gouvernement a récemment déclaré qu'il s'engageait à éliminer la ségrégation scolaire dont les Roms sont

victimes et a inclus cet engagement dans le programme de la coalition gouvernementale, adopté en août 2010, ce qui constitue une évolution encourageante.

DES ÉCOLES SÉPARÉES ET INÉGALES

En Slovaquie, les élèves roms continuent à subir une ségrégation et à se retrouver en nombre dans des écoles et classes spéciales, réservées aux élèves présentant des « handicaps mentaux légers ». Selon une enquête de 2009 menée par l'ONG « Fonds pour l'éducation des Roms » dans des zones géographiques où sont concentrés de nombreux Roms, au moins trois élèves sur quatre fréquentant des écoles spéciales sont des Roms. À l'échelle du pays, les Roms constituent 85 % des enfants qui suivent un enseignement dans une classe spéciale. Pourtant, les Roms représentent moins de 10 % de la population totale de la Slovaquie.

Divers facteurs concourent à cette disparité, dont le manque de mesures gouvernementales visant le système éducatif, une pression externe de la part des parents non roms et des évaluations erronées des capacités des enfants, qui sont discriminatoires et souvent effectuées trop précocement dans la vie scolaire de l'enfant.

Le système scolaire ordinaire reste dans une large mesure mal équipé et les professionnels de l'éducation ne sont souvent pas disposés à aider comme il se doit les élèves dont l'origine ethnique, la situation sociale et les aptitudes diffèrent.

En raison de leur appartenance culturelle et de la grande pauvreté dans laquelle ils vivent, les enfants roms, dont la langue maternelle n'est pas le slovaque, ont notamment besoin de cours de langue supplémentaires, d'un cursus préscolaire ou d'un soutien en classe. Les enfants roms sont souvent à la traîne, car ces besoins ne sont généralement pas satisfaits dans le cadre de ce système et ces enfants sont alors transférés hors du système d'éducation classique (dans des classes spéciales au sein d'écoles ordinaires ou dans des écoles spéciales).

Aux termes de la législation slovaque, « défavorisés sociaux » et « handicapés mentaux » sont les deux catégories dans lesquelles il convient de classer les élèves requérant une attention spécifique. L'absence de mesures efficaces visant à réduire les effets liés à l'appartenance à un milieu socialement défavorisé et le fait que le terme « Rom » soit pratiquement utilisé comme synonyme de « défavorisé » amènent aux placements injustes d'enfants roms dans des institutions d'éducation spéciales. Lorsqu'il a été établi qu'un élève a des « besoins spéciaux » et qu'il a été placé dans un système scolaire parallèle, il suit un programme scolaire restreint.

Le système de financement des écoles et les préjugés de certains parents non roms contribuent également à la ségrégation des Roms dans des classes spéciales. Le financement des écoles dépend du nombre d'élèves inscrits. Lorsque les directeurs d'écoles ont l'impression que des élèves non roms quittent l'établissement en raison de la présence d'un plus grand



Des élèves roms dans une classe mélangée de l'école élémentaire classique à Pavlovce nad Uhom, Slovaquie, mai 2010.

nombre d'élèves roms (ce qui est désigné en Slovaquie par l'expression « fuite des blancs »), la ségrégation apparaît comme une solution à mettre en œuvre. De plus, les écoles peuvent souvent être influencées par des mesures qui incitent à accroître le nombre d'élèves considérés comme « atteints d'un retard mental », car le financement par élève des élèves arriérés mentaux est deux fois supérieur à celui des élèves sans besoins spéciaux.

LE CAS DE PAVLOVCE NAD UHOM

En juillet 2008, Amnesty International a appelé les autorités à mettre un terme à la ségrégation des élèves roms au sein de l'école spéciale de Pavlovce nad Uhom, village situé dans l'est de la Slovaquie, près de la frontière avec l'Ukraine. Près de la moitié des enfants roms en cycle de scolarité élémentaire dans le village ont été placés dans l'école spéciale.

Sous l'effet de l'implication d'Amnesty International et des milliers d'appels envoyés au gouvernement et à certaines autorités régionales par les militants pour faire part de leurs préoccupations relatives

au placement injustifié d'enfants roms à l'école spéciale, la situation d'environ 50 de ces enfants a été réévaluée depuis le début de l'année 2008. En conséquence, 32 enfants ont réintégré le système scolaire classique.

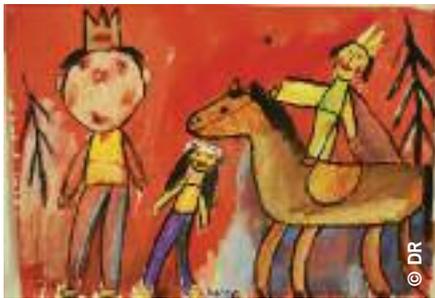
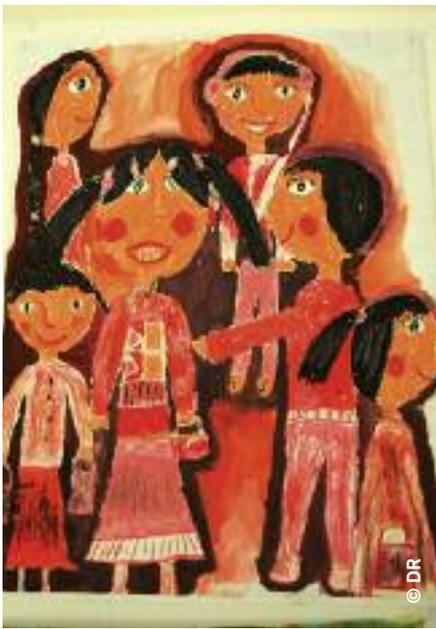
Ces deux dernières années, le nombre total d'élèves fréquentant l'école spéciale de Pavlovce nad Uhom a grandement diminué, passant de 237 élèves pendant l'année scolaire 2007-2008 à 175 en 2009-2010. En outre, moins de Roms ont été transférés du système classique à l'école spéciale.

Lorsque les délégués d'Amnesty International se sont de nouveau rendus à Pavlovce nad Uhom en mai 2010, les responsables de l'école ont salué la réintégration des enfants roms dans le système scolaire classique, mais ont également insisté sur les difficultés qu'ils rencontraient à enseigner à des élèves ayant suivi un programme élémentaire limité à l'école spéciale pendant plusieurs années.

Le directeur de l'école a attiré l'attention sur le cas de Mikolaj, âgé de 15 ans, qui

a réintégré l'école classique : « [il] disposait des compétences requises, ne rencontrait aucune difficulté d'apprentissage ; il avait pourtant fréquenté l'école spéciale pendant sept ans... Il n'est pas responsable du fossé qui s'est creusé dans son niveau d'éducation, mais il n'a pas pu suivre le programme scolaire classique. [L]e professeur a dû lui enseigner à la fois l'ancien et le nouveau programme. »

Malgré ces réévaluations et transferts à Pavlovce nad Uhom, les élèves roms se trouvent toujours en nombre disproportionné à l'école spéciale, où ils représentent 99,5 % des élèves. Les autorités slovaques ont qualifié le cas de Pavlovce nad Uhom de « situation exceptionnelle » et ont refusé d'admettre qu'il s'agissait d'une conséquence des comportements et pratiques discriminatoires profondément ancrés dans le système éducatif slovaque. Du fait de la réticence des autorités à admettre les causes de la ségrégation et à prendre des mesures pour lutter contre cette ségrégation, un élève rom sur trois reçoit une éducation de moindre qualité à Pavlovce nad Uhom.



Ci-dessus : Cartes d'images utilisées pour diagnostiquer un handicap mental ; fait partie du test d'intelligence de Wechsler III (WISC III). Le test ne tient pas compte des différences linguistiques et culturelles des Roms.
À gauche : Peinture d'un enfant rom étudiant à l'école élémentaire Matice Slovenskej, à Prešov, avril 2010.

DES ÉVALUATIONS DE L'ENFANT MAL CONÇUES

« Je peux utiliser un couteau pour couper du pain ou pour tuer quelqu'un. La même logique s'applique à ce test : il peut aider un enfant ou détruire sa vie à jamais. »

Directeur du centre de conseil psychopédagogique de Brezno, avril 2010

Lorsque les Roms ne sont pas rejetés des écoles ordinaires, les déficiences du système d'évaluation de l'enfant peuvent amener au placement d'enfants roms dans des écoles spéciales bien qu'ils soient parfaitement capables de suivre le programme classique.

Le diagnostic des besoins éducatifs spéciaux repose sur un processus d'évaluation complexe, géré par un réseau de centres d'orientation scolaire. Toutefois, ces procédures ne tiennent pas compte des différences culturelles et linguistiques des enfants roms ou, dans la plupart des cas, de leur situation socio-économique. Par exemple, les capacités de communication sont évaluées en slovaque, alors que les enfants roms ne parlent pas forcément cette langue dans leur famille.

Les enfants sont souvent placés dans des écoles spéciales à l'âge à partir duquel l'éducation devient obligatoire. En Slovaquie, il n'est pas rare que le placement d'enfants roms dans un système scolaire spécial soit décidé sur la seule foi d'un test d'intelligence de 90 minutes ou moins. Pourtant, les professionnels de la santé mentale et les psychopédagogues slovaques et internationaux ont indiqué que de telles évaluations ponctuelles ne permettaient pas de déterminer le handicap mental et pouvaient amener à un placement injustifié d'enfants dans des systèmes scolaires spéciaux.

Un spécialiste de l'Institut de recherche sur la psychologie et la psychologie pathologique de l'enfant à Bratislava a formulé à Amnesty International la critique suivante au sujet des pratiques actuelles en Slovaquie : « Nous ne pouvons pas établir un diagnostic [de handicap mental] à partir d'une seule évaluation, en particulier pour un enfant de six ans... Une fois que l'enfant a été [taxé] de "retardé mental", cette étiquette lui sera collée à vie... Ces diagnostics sont

critiquables dans ces circonstances, à l'âge de six ans, alors que le développement [de l'enfant] et d'autres facteurs, comme une langue et une culture différentes, jouent un rôle essentiel. »

Le processus d'évaluation peut s'avérer très subjectif ; l'évaluateur peut consciemment ou inconsciemment influencer sur son résultat. La plupart des professionnels de l'éducation interrogés par Amnesty International ont cité des motifs tels que la prédisposition génétique, l'inceste, l'alcoolisme, l'usage de drogue et la criminalité des parents pour expliquer le nombre élevé d'enfants roms au sein du système spécial. Il est très préoccupant de constater que de nombreux professionnels dont l'activité est étroitement liée aux enfants roms nourrissent de tels préjugés, profondément ancrés. Tant que l'on ne se penchera pas de manière sérieuse sur la discrimination qui existe dans la procédure d'évaluation, les enfants roms continueront d'être surreprésentés dans les écoles ou les classes réservées aux élèves souffrant de « handicaps mentaux légers ».



UNE ÉDUCATION DE MOINDRE QUALITÉ : UN AVENIR INCERTAIN

Le programme des écoles spéciales est axé sur le développement de compétences pratiques plutôt que théoriques. Ainsi, l'apprentissage de matières telles que les langues étrangères sont complètement exclues. À la fin du cursus des écoles ou classes spéciales, les enfants présentent un retard d'au moins deux années par rapport aux élèves des écoles élémentaires ordinaires. Souvent, le retard est encore plus prononcé. Le directeur de l'école spéciale de Čierny Balog a déclaré à Amnesty International : « Ce que les élèves des écoles classiques apprennent en une année, nous mettons cinq ans à l'enseigner ici. »

Dans la plupart des écoles élémentaires dotées de classes spéciales que les délégués d'Amnesty International ont visitées, les enfants roms n'étaient pas autorisés à emmener des livres chez eux. Un directeur d'école élémentaire à Torysa a fait la remarque suivante : « [Les Roms] ne prennent pas de livres [chez eux], parce que nous savons par expérience qu'ils ne

les ramènent jamais... Les "enfants blancs" emmènent les livres à la maison, parce qu'ils savent [en] faire bon usage. »

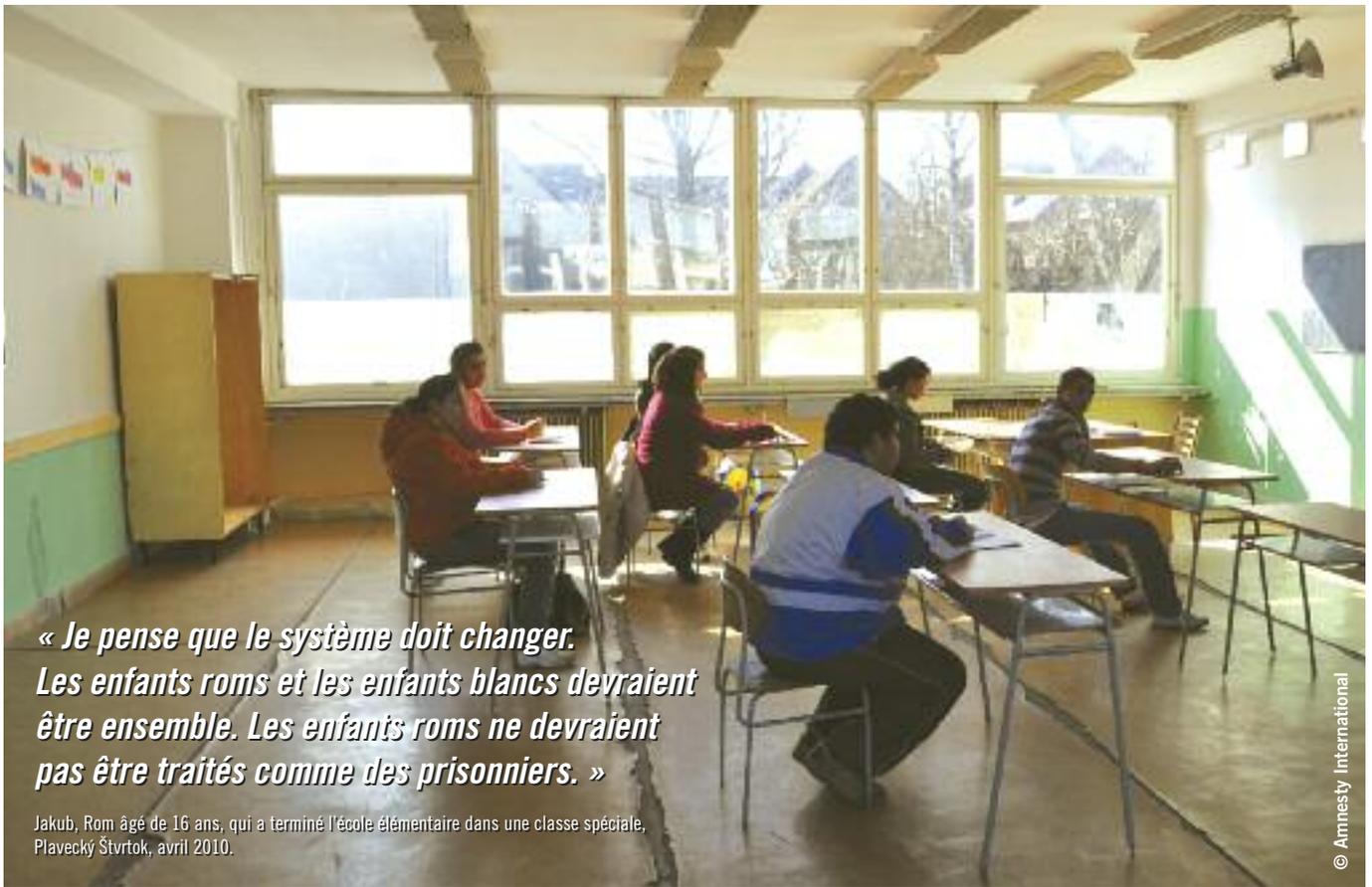
De telles restrictions entravent sans aucun doute les possibilités d'apprentissage et de développement des enfants roms. Irena, une mère vivant dans un campement rom à Krivany, a expliqué : « Je suis allée à l'école et je leur ai dit qu'ils devaient faire quelque chose pour ces enfants. Quand ils rentrent à la maison, ils n'ont rien appris. J'ai acheté un cahier et j'ai demandé à de nombreuses reprises [aux enseignants] d'y écrire les devoirs à faire, car je voulais aider mes enfants à étudier à la maison. [Ils disent] qu'ils ne peuvent pas leur permettre d'emmener les livres à la maison, parce qu'ils vont les abîmer. Comment peuvent-ils apprendre à lire, à écrire ou à compter sans livres ? »

Une fois qu'un enfant rom a été placé dans une classe ou une école spéciale, sa réintégration au sein du système scolaire ordinaire est quasiment impossible. La réévaluation des capacités des élèves n'est pas obligatoire et

Filles roms fréquentant les classes spéciales séparées de l'école élémentaire de Krivany. Pratiquement tous les enfants roms de l'école sont dans des classes spéciales, Slovaquie, avril 2010.

n'a généralement lieu que sur demande d'un parent. Interrogé sur les transferts des classes spéciales vers les classes ordinaires, un directeur d'école élémentaire a indiqué : « [ces transferts se produisent] rarement... C'est difficilement imaginable, car si [l'enfant] a suivi un programme tronqué, il lui sera très difficile par la suite de suivre les cours d'une classe normale. »

En outre, les élèves qui finissent l'école élémentaire en ayant suivi un programme spécial reçoivent un diplôme d'une valeur moindre, qui ne permet l'accès qu'à des établissements d'éducation secondaire spéciaux. Ces établissements proposent des formations professionnelles de deux à trois années pour devenir, par exemple, boucher, maçon, cordonnier, employé de maison ou jardinier.



« Je pense que le système doit changer. Les enfants roms et les enfants blancs devraient être ensemble. Les enfants roms ne devraient pas être traités comme des prisonniers. »

Jakub, Rom âgé de 16 ans, qui a terminé l'école élémentaire dans une classe spéciale, Plavecký Štvrtok, avril 2010.

© Amnesty International

Ci-dessus : Élèves roms dans une classe spéciale pour élèves présentant des « handicaps mentaux légers » à l'école élémentaire de Plavecký Štvrtok, Slovaquie, février 2010.

À droite : Victoria et sa petite fille, dans leur maison au sein de la communauté rom de Krivany, Slovaquie, avril 2010.

« ILS ONT FAIT DE MOI UN IDIOT » - LE CAS DE JAKUB

Jakub a 16 ans et vit avec sa famille dans le campement rom situé à la périphérie de Plavecký Štvrtok, village situé à 20 km au nord de Bratislava. Son histoire ressemble à celle de milliers d'enfants roms en Slovaquie, qui ont été injustement placés dans un système scolaire de qualité inférieure. Jakub est d'abord allé à l'école dans une classe ordinaire, jusqu'en quatrième année. Jakub était un excellent élève et il a même reçu une bourse récompensant ses bons résultats. En cinquième année, une évaluation de son niveau a été demandée à la suite d'un conflit avec son professeur. Ses parents n'ont pas été informés de cette évaluation et il a été immédiatement transféré dans une classe spéciale. Plus tard, il a été expliqué à sa mère qu'il s'agissait d'une classe réservée aux « élèves plus lents ». Elle ne comprend pas pourquoi son fils est considéré comme « lent » alors qu'il obtenait de bonnes notes.

Amnesty International a rencontré l'un des anciens professeurs de Jakub, un pédagogue spécial qui enseigne désormais dans des classes spéciales d'une autre école située près de Plavecký Štvrtok : « Selon moi, le placement de certains enfants n'est pas

justifié. [Jakub], par exemple, a été placé avec les élèves atteints d'un handicap mental [léger]... parce qu'il semblait hyperactif... Au [centre d'évaluation de] Malacky, les personnes qui évaluent les enfants n'ont jamais travaillé avec eux. Ce gamin aurait dû suivre sa scolarité dans une classe normale. C'était un génie. »

Jakub, qui a aujourd'hui terminé l'école élémentaire, se sent frustré par l'injustice qu'il a subie : « Ce qu'ils m'ont fait est horrible... Ils ont fait de moi un idiot. Je bénéficiais d'une bourse de 100 couronnes par mois. Je faisais partie des meilleurs élèves de quatrième année. Si je pouvais revenir en arrière, je le ferais. Mais c'est trop tard maintenant. »

Le frère cadet de Jakub était sur le point de terminer sa neuvième année en classe spéciale quand Amnesty International l'a rencontré. Les deux garçons ne font pas figure de cas exceptionnels. Près de la moitié des élèves roms de l'école élémentaire de Plavecký Štvrtok fréquentent des classes spéciales, qui sont *de facto* des classes réservées aux Roms. Les enfants roms qui vont en cours dans les classes spéciales sont enfermés dans un couloir séparé, voire dans leur classe pendant la majeure partie de la journée et ont peu l'occasion de communiquer avec les élèves non roms.



© Amnesty International

« Ils ne m'ont rien dit ; rien au sujet des classes spéciales ou des classes ordinaires... Ils l'ont tout bonnement placée là. »

Grand-mère et tutrice légale d'un enfant rom qui fréquente les classes spéciales de l'école de Krivany

TAXER LES ROMS DE HANDICAPÉS POUR LE BIEN DE L'ÉCOLE

Krivany, village situé dans l'est de la Slovaquie, comporte une école élémentaire qui accueille 190 élèves. Quarante et un d'entre eux sont des Roms. Tous les enfants roms à l'exception de deux enfants sont séparés des autres élèves et vont en cours dans des classes spéciales.

Le directeur par intérim de l'école a expliqué à Amnesty International qu'auparavant, les « noirs » (désignant les Roms) se trouvaient dans les mêmes classes que les « blancs ». À mesure que le nombre d'élèves roms a augmenté, les parents non roms ont changé leurs enfants d'école. Les revenus de l'école ont diminué, car le financement de l'établissement dépend du nombre d'élèves inscrits : « Pour sauver l'école, nous avons décidé d'instaurer des classes spéciales. »

Valeria, fille rom de huit ans, est en deuxième année en classe spéciale à l'école de Krivany. Après la maternelle, elle a été placée dans une classe spéciale avec les autres enfants roms.

Sa grand-mère, qui est aussi sa tutrice légale, a dû signer un document qu'elle a été incapable de lire et dont la teneur ne lui a pas été expliquée clairement : « Ils ne m'ont rien dit ; rien au sujet des classes spéciales ou des classes ordinaires... Ils l'ont tout bonnement placée là. »

Irena, mère rom dont les enfants fréquentent des classes spéciales à Krivany, a dit : « Un psychologue a évalué [mon fils] ; il a dit qu'il pouvait continuer à aller à l'école, mais seulement dans une classe spéciale... Il n'y a que des élèves blancs dans la classe normale et les classes spéciales sont pour les Roms... Ils séparent les Roms des blancs. »

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Les parents doivent donner leur assentiment à l'inscription de leur enfant dans une école ou une classe élémentaire spéciale, condition souvent présentée par les autorités comme une garantie solide contre les erreurs. Cependant, Amnesty International est préoccupée par le manque d'informations fournies aux parents roms qui décident de placer leurs enfants dans des écoles ou classes spéciales ou qui le consentent.

Les parents roms ignorent souvent les répercussions à long terme sur les perspectives d'avenir de leurs enfants qu'aura leur envoi dans des classes ou écoles spéciales. Compte tenu des préjugés dont sont victimes leurs enfants dans les écoles ordinaires et du manque de soutien accordé dans ces établissements, ils pensent souvent qu'il est mieux pour eux de suivre un programme scolaire de niveau inférieur dans un environnement plus agréable.



© Amnesty International

UNE SÉGRÉGATION SUBIE DE LA MATERNELLE À LA CANTINE DE L'ÉCOLE

« Nul besoin de chercher des cas exceptionnels. Il suffit d'aller dans des écoles de l'est de la Slovaquie pour trouver, dans nombre d'entre elles, des classes réservées aux Roms. »

Mirka Hapalova, directrice de la section slovaque de People in Need, mars 2010

La ségrégation subie par la communauté rom se caractérise non seulement par le placement des enfants dans un système éducatif spécial, mais également, au sein du système scolaire normal, par la séparation fréquente des Roms dans des écoles ou classes qui leur sont réservées. En effet, même dans les cas où les Roms restent dans les écoles classiques, ils reçoivent souvent une éducation d'un niveau inférieur à celle dispensée aux autres élèves. Les enseignants des classes réservées aux Roms ont souvent des attentes moins élevées de la part de ces élèves. En outre, ils disposent de moins de ressources et d'une infrastructure de moins bonne qualité.

La ségrégation des campements roms, qui se trouvent généralement à la périphérie des villes, constitue également un facteur de ségrégation à l'école, car les élèves sont essentiellement issus des alentours. Les choix des parents et les mesures instaurées par les établissements scolaires et les autorités locales accentuent aussi la ségrégation au niveau scolaire.

La loi dispose que les parents ont le droit de choisir l'école dans laquelle ils souhaitent inscrire leur enfant. En théorie, cela permet d'empêcher toute forme de ségrégation au sein des écoles, car les enfants roms sont en droit d'aller dans n'importe quel établissement scolaire. En réalité, les enfants roms sont souvent rejetés par les écoles. Le gouvernement est dans l'obligation, aux termes de la législation nationale, de garantir que la liberté dans le choix de l'école ne donne pas lieu à une forme de discrimination indirecte. Toutefois, aux termes des mêmes dispositions législatives, les parents non roms ont tendance à retirer leurs enfants des écoles dans lesquelles le nombre de Roms s'accroît, ce qui conduit à une ségrégation *de facto*.

À gauche : Angelika et ses deux enfants devant l'immeuble de la rue Stará Tehelna, habité essentiellement par des Roms, à Prešov, Slovaquie, avril 2010.

À droite : Classe réservée aux Roms dans l'école élémentaire Matice Slovenskej à Prešov, Slovaquie, avril 2010.

La ségrégation s'observe même au sein des maternelles. En Slovaquie, nombreux sont les enfants roms qui ne vont pas à l'école maternelle. Lorsqu'ils y sont inscrits, ils y apprennent très vite qu'ils sont différents, car ils sont isolés dans des classes ou des bâtiments séparés des enfants non roms, simplement en raison de leur appartenance à la communauté rom. Dans certains cas, leurs parents doivent venir les chercher plus tôt afin qu'ils ne croisent pas les parents des autres enfants à la sortie de l'école. Ils jouent, chantent, dansent et mangent séparément.

Dans le village de Torysa, dans l'est de la Slovaquie, huit enfants roms vont en maternelle dans un autre bâtiment que les 25 enfants non roms, qui occupent une maternelle construite récemment sur deux étages, de l'autre côté de la cour de récréation. Les enfants non roms ont à leur disposition un ensemble de nouveaux jouets et ouvrages, tandis que les enfants roms semblent utiliser du matériel ancien et usagé.

Le maire de Torysa, également fondateur de l'école, a expliqué : « L'hygiène n'était pas convenable. Nous savons dans quel environnement les Roms vivent... Ils n'observent pas les règles d'hygiène. C'est peut-être dans leurs gènes. Toujours est-il que certains parents non roms ont retiré leurs enfants de l'école. Nous avons craint que d'autres enfants s'en aillent et que notre budget diminue. »

Dans certaines écoles slovaques, les Roms sont séparés des non-Roms non seulement dans la salle de classe, mais aussi dans les autres lieux de vie scolaire, dont la cantine. Irena, mère rom de Krivany, a dit au sujet de l'école élémentaire fréquentée par ses enfants : « Les [enfants] blancs ont leur propre cantine et les enfants roms mangent dans un couloir. »



LE CAS DE PREŠOV – DES MESURES LOCALES RENFORCENT LA SÉGRÉGATION

En janvier 2009, la municipalité de Prešov, troisième plus grand centre urbain de Slovaquie, a ordonné l'établissement d'une carte scolaire pour les 13 écoles élémentaires de la ville. Les districts des écoles ont été définis de sorte que les rues essentiellement ou exclusivement habitées par des Roms dépendent sur la carte scolaire de l'école élémentaire de la rue Maticce Slovenskej, qui accueille principalement des Roms.

Les deux principaux quartiers roms, Stará Tehelňa et Terasa Ševčenka, se trouvent à proximité d'autres écoles, mais cette carte scolaire empêche les élèves roms de fréquenter les écoles les plus proches de leur domicile.

Les responsables locaux ont fait valoir que l'instauration d'une carte scolaire n'empêcherait pas les parents roms d'envoyer

leurs enfants dans des écoles autres que celle de la rue Maticce Slovenskej, compte tenu de la loi sur la liberté de choix de l'école. En fait, cette ordonnance liée à la carte scolaire permet aux écoles de refuser facilement l'inscription d'élèves roms, en justifiant leur acte par les priorités liées à la carte scolaire.

Des parents de Stará Tehelňa, l'un des quartiers roms de la ville, craignent que cette carte scolaire n'augmente la ségrégation. Juraj, résident rom de Stará Tehelňa, a expliqué : « Le directeur regarde l'enfant et les parents et [dit] qu'il n'en veut pas, qu'il l'envoie à l'école de la rue Maticce... La majorité des enfants [roms] sont envoyés à Maticce Slovenskej. »

Luboš, sept ans, du quartier de Stará Tehelňa, a déjà subi cette forme de rejet. Angelika, sa mère, souhaitant lui offrir la meilleure éducation, a décidé de l'envoyer dans l'une des meilleures écoles du centre de Prešov. Luboš était auparavant allé à la maternelle pendant trois années et il était considéré comme un

excellent élève. Au moment de son inscription à l'école, il était accompagné de son père, qui est slovaque non rom. Selon Angelika, la situation a pris une autre tournure lorsqu'elle a commencé à venir à l'école. L'enseignante s'est mise à rencontrer des difficultés avec Luboš et a dit à sa mère qu'il ne convenait pas de laisser son fils dans cette école : « Elle a déclaré que mon enfant n'avait rien à faire dans cette classe, parce qu'il était de Tehelňa, qu'il était rom et qu'il devait aller à l'école rom. »

Angelika n'a pas renvoyé son fils dans cette école et il a perdu une année scolaire. Elle a décidé de l'inscrire à l'école Maticce Slovenskej à la rentrée de septembre 2010.

La ségrégation des élèves roms dans des écoles ne se trouvant pas à proximité de leur domicile a un effet non négligeable sur leur assiduité. Les enfants roms des quartiers Stará Tehelňa et Terasa Ševčenka doivent prendre un bus pour se rendre à l'école et de nombreuses familles n'ont pas les moyens de payer ce transport.



LA NÉCESSITÉ DE L'INTÉGRATION

« ...Les écoles tentent de se débarrasser des élèves présentant des besoins spéciaux, qu'il s'agisse de Roms ou d'enfants blancs, parce que ces enfants leur occasionnent du travail supplémentaire et des problèmes. »

Enseignant, école Maticce Slovenskej, Prešov, avril 2010

Pendant sa présidence de la Décennie pour l'inclusion des Roms, entre janvier et juillet 2010, la Slovaquie a centré son programme sur le développement de l'éducation multiculturelle. La promotion de la tolérance et du respect au sein de salles de classe homogènes sur le plan ethnique, quoi qu'il en soit, n'est certainement pas la meilleure réponse à apporter au problème de la ségrégation. Le gouvernement doit concentrer ses efforts sur le développement d'un enseignement réellement ouvert à tous les enfants, y compris les Roms, afin qu'ils puissent exploiter toutes leurs capacités au sein d'écoles classiques intégrées.

L'intégration n'est pas aisée. Comme l'explique la directrice de l'école élémentaire de Plavecký Štvrtok : « C'est très contraignant pour les enseignants...

Le processus d'enseignement est perturbé, car le professeur doit donner du travail à la majorité des élèves tout en s'occupant plus spécifiquement d'un ou deux élèves, et vice versa. » Elle poursuit : « Je donne là le point de vue de l'enseignant. Du point de vue de l'enfant, je pense qu'il est mieux pour lui de se trouver dans la même classe que les autres. Son environnement va déterminer l'adulte qu'il deviendra. »

Un auxiliaire pédagogique de l'école élémentaire de Pavlovce nad Uhom a également indiqué : « Il serait mieux pour les Roms d'étudier avec les non-Roms. Dans mon ancienne école élémentaire, à Palina, aucune division n'existait entre Roms et non-Roms... Réunis dans une même classe, les enfants roms et non roms peuvent apprendre à mieux se connaître... Ils acquièrent une plus grande assurance. »

ABSENCE DE JUSTICE ET D'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES

« Je pense [que l'interdiction de la ségrégation est plus difficile à mettre en pratique], parce qu'il n'existe aucune

recommandation ou technique spécifique permettant de la mesurer. Il est difficile d'en suivre l'évolution. »

Directeur de l'Autorité scolaire régionale de Košice, mai 2010

Des mesures partielles et des déclarations qui ne débouchent sur aucune action concrète ne suffisent pas à mettre un terme à la discrimination et à la ségrégation des Roms dans les écoles slovaques. Des milliers d'enfants roms et leurs parents continuent à être stigmatisés et humiliés en raison de leur origine ethnique ou de leur situation sociale.

Le droit à l'éducation, y compris l'interdiction de la discrimination et de la ségrégation dans l'éducation, est énoncé dans plusieurs engagements internationaux et européens en matière de droits humains auxquels la Slovaquie est partie, dont le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

La Convention internationale des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale prévoit des obligations contraignantes pour que



© Amnesty International

À gauche : Un couloir à l'extérieur de la cantine de l'école élémentaire de Krivany est utilisé pour séparer les Roms des autres élèves pendant les repas, Slovaquie, avril 2010.

Extrême gauche : Élèves roms en cours d'éducation physique dans la classe spéciale pour élèves présentant des « handicaps mentaux légers » à l'école élémentaire de Plavecký Štvrtok, Slovaquie, février 2010.

Ci-dessous : Illustration d'enfants roms à l'école primaire Matice Slovenskej de Prešov, Slovaquie, avril 2010.



© DR

la Slovaquie empêche, interdit et met un terme à toutes les pratiques de ségrégation, ainsi qu'aux conséquences de ces pratiques, qui ont été mises en œuvre ou tolérées par les gouvernements précédents.

Dans son examen sur la Slovaquie de 2010, le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale a exhorté le gouvernement à « cesser et prévenir la ségrégation des enfants roms en matière d'éducation » (traduction non officielle).

Dans les cas d'enfants roms contre la République tchèque, la Grèce et la Croatie, la Cour européenne des droits de l'homme a statué que la ségrégation des élèves roms dans des classes spéciales pour élèves présentant des « handicaps mentaux légers », le fait de refuser leur inscription dans les écoles classiques et le fait de les placer dans des classes séparées, dans un bâtiment annexe de l'école, ou dans des classes séparées en raison d'un niveau de langue insuffisant constituaient des formes de discrimination contraires à la Convention européenne des droits de l'homme.

Actuellement, personne en Slovaquie n'a été formellement chargé de contrôler un processus de suppression de la ségrégation. Le Centre national slovaque pour les droits de l'homme, organe chargé de surveiller la mise en œuvre de lois antidiscriminatoires, ne dispose pas des ressources et outils nécessaires pour assurer un contrôle efficace et appliquer l'interdiction de la ségrégation. Les représentants de ce centre ont déclaré à Amnesty International : « Le problème... est que nous ne pouvons imposer aucune sanction. Nous envoyons nos conclusions et nos recommandations au ministre et aux établissements scolaires concernés, puis nous cherchons à déterminer s'il y a ou non du changement. » De même, les services de l'inspection de l'éducation nationale, qui contrôlent la mise en œuvre de la loi sur les écoles, ont besoin d'une mission clairement définie, de directives et d'outils pour surveiller et garantir l'interdiction de la ségrégation.

Enfin, la Slovaquie ne recueille toujours pas de données ventilées par appartenance ethnique malgré les demandes répétées en ce sens des organes internationaux et

régionaux de défense des droits humains. Les données qui déterminent les variations dans les niveaux d'accès à l'éducation des différents groupes ethniques sont essentielles afin que le gouvernement puisse prendre la mesure de la discrimination et de la ségrégation dans l'éducation. De telles données peuvent être recueillies de façon anonyme, sans que cela ne pose de problèmes de confidentialité. L'absence de telles informations met en doute la volonté du gouvernement slovaque de traiter le problème de la discrimination et de la ségrégation.

CONCLUSION

La ségrégation des Roms dans les écoles slovaques résulte de la discrimination raciale présente au sein du système éducatif. Elle est le reflet des préjugés et de l'intolérance de la société slovaque en général, ainsi que le facteur de la perpétuation de telles attitudes. Malgré les critiques émises par les organisations intergouvernementales et les ONG internationales, la Slovaquie n'a pas tenu

compte de l'ampleur de la ségrégation des Roms dans les écoles et de ses répercussions, et n'a pris les mesures qu'il convient pour lutter contre cette ségrégation.

L'idée selon laquelle il est possible d'allier « séparation » et « égalité » a été discréditée. La Slovaquie ne peut pas continuer à nier le droit des enfants roms à la dignité et à l'égalité de traitement. Les choix du gouvernement auront une incidence sur les vies de milliers d'enfants roms. Les Roms risquent l'enfermement dans un cycle de pauvreté et de marginalisation pendant plusieurs décennies. À l'inverse, les choix du gouvernement peuvent leur permettre de profiter de leur droit à une éducation sans discrimination dans des écoles classiques intégrées, les préparant ainsi à participer et à contribuer à part entière à la vie de la société slovaque et européenne.



Photo de couverture : Élèves roms faisant des activités de troisième année dans la classe spéciale pour élèves présentant des « handicaps mentaux légers » à l'école élémentaire de Krivany, Slovaquie, avril 2010. © Amnesty International

Ci-dessus : Des enfants roms regroupés dans une classe séparée à l'école élémentaire de Krivany, en Slovaquie, avril 2010.

AGISSEZ

Associez-vous à la campagne pour mettre fin à la ségrégation pratiquée en Slovaquie envers les élèves roms, contraints de recevoir une éducation au rabais. Les actions recommandées ci-après préconisent des mesures dont l'adoption renforcera et concrétisera l'interdiction de la ségrégation. Ce rapport se rattache au thème « Donner aux droits force de loi » dans le cadre de la campagne mondiale d'Amnesty International *Exigeons la dignité*, dont le but est de mettre fin aux atteintes aux droits humains qui alimentent et aggravent la pauvreté.

Veillez écrire au Premier ministre et au ministre de l'Éducation de Slovaquie, en les priant instamment de :

- inclure des mesures et dispositions légales définissant la ségrégation et charger les services de l'inspection de l'éducation nationale de remplir leurs obligations relatives aux droits humains en vue de prévenir, interdire et cesser la ségrégation

au moyen de ressources adéquates, y compris de procédures et de directives détaillées et rigoureuses sur la façon d'identifier, de contrôler et de lutter contre la ségrégation dans les faits ;

- commencer à recueillir des données systématiques sur l'éducation, ventilées par genre et appartenance ethnique ;

- appeler toutes les écoles à supprimer la ségrégation au sein du système éducatif et apporter un soutien efficace pour les accompagner dans ce processus ;

- proposer des mesures de soutien adaptées pour satisfaire les besoins d'assistance supplémentaire (matérielle ou autre) des enfants roms et non roms afin qu'ils puissent développer pleinement leurs potentiels au sein d'écoles ordinaires et afin de promouvoir une éducation intégrée.

Veillez consulter notre site pour tout savoir sur nos actions :

www.amnesty.org/en/region/slovak-republic

Envoyez vos appels à :

Iveta Radičová
Première Ministre
Úrad vlády Slovenskej republiky
Námestie slobody 1
813 70 Bratislava
Slovaquie
Fax : +421254415484
Courriel : premierka@vlada.gov.sk
Formule d'appel :
Madame la Première Ministre

Eugen Jurzyca
Ministre de l'Éducation
Ministerstvo školstva, vedy, výskumu a športu
Stromová 1
813 30 Bratislava
Slovaquie
Fax : + 421 2 59374 333
Courriel : minister@minedu.sk
Formule d'appel : Monsieur le Ministre

WWW.DEMANDDIGNITY.ORG

**DONNER AUX DROITS
FORCE DE LOI
AMNESTY
INTERNATIONAL**



Amnesty International est un mouvement mondial regroupant 2,8 millions de sympathisants, membres et militants, qui se mobilisent dans plus de 150 pays et territoires pour mettre un terme aux violations des droits humains.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Septembre 2010
Index : EUR 72/004/2010

Amnesty International
Secrétariat international
Peter Benenson House
1 Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

www.amnesty.org